



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-01-2026 /

Dossier complet le : 16-02-2026 /

N° d'enregistrement : 011446/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de serre agricole a Elne (66200)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA DU MOULIN

Raison sociale

SCEA du Moulin

N° SIRET

38824830400031

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Amiquas

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain concerne accueille 15 serres de type Tunnel qui seront déposées. Le projet concerne la construction d'une serre plastique de type multi-chapelle qui permettra de cultiver des concombres en pleine terre. La serre sera de type chapelle, donc de volumétrie simple et sa hauteur sera de 7,75 m par rapport du TN. Les chapelles seront orientées dans le sens Nord-Sud, orientation la plus bénéfique pour la culture des concombres. Le projet se trouve à plus de 4 m des limites de propriété et à plus de 15m de l'axe de la voie. L'ensemble de la serre sera en terre battue pour permettre la culture des concombres en pleine terre. Les 14 688 m² de serres ne dépasseront pas les 60% de l'unité foncière. Cf. Annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de cette serre plastique de type multi-chapelle émane de la volonté de M. Amiguas de consolider son exploitation, afin de pouvoir transmettre rapidement et de façon sécurisée, l'outil de production à son fils (installé comme Jeune Agriculteur). L'ensemble de la serre sera en terre battue pour permettre la culture des concombres en pleine terre. Cf. Annexe 4.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Sur l'emprise du projet, le terrain ne nécessite pas d'aménagement spécifique hormis la préparation de la forme pour l'implantation de la serre. Les travaux vont nécessiter : - la dépose des 15 serres de type Tunnel existantes sur le terrain, - la construction de la serre, - les eaux pluviales seront récoltées et renvoyées vers un bassin de rétention de 1 468 m³ qui sera aménagé au Nord-Ouest de la parcelle (point bas). - L'accès existant ne sera pas modifié. - Les haies, arbres et arbustes existants seront tous préservés. Cf. Anne

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'arrosage des cultures se fera par goutte à goutte et l'eau d'arrosage proviendra du puits et du réseau BRL disponible sur le terrain. Afin de permettre le libre écoulement des eaux dans le sens préférentiel Ouest-Est, la serre sera équipée de volets ouvrants en partie basse des façades Est et Ouest, permettant le libre écoulement des eaux en cas d'inondation. L'emprise au sol totale de la serre (14 688 m²), ne dépassera pas les 60 % de l'unité foncière. Les eaux pluviales de la serre seront récupérées et renvoyées vers un bassin de rétention de 1 468 m³ qui sera aménagé au Nord-Ouest de la parcelle (point bas). L'ensemble de la serre sera en terre battue pour permettre la culture des concombres en pleine terre. L'accès existant ne sera pas modifié. Les haies, arbres et arbustes existants en limite seront conservés. Cf. Annexe 4.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration "Loi sur l'Eau" et Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol totale de la serre :	(environ 14 688, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone A1 dite Agricole du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Elne. Cf. Annexe 4.4.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les Z.N.I.E.F.F. les plus proches se situent a 1,. km. Cf. Annexe 7.2.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune d'Elne est concernee par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (parc le plus proche) se situe a environ 7 km a l'Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le secteur de projet est concerne par la Servitude d'Utilite Publique AC4 « Site Patrimonial Remarquable d'Elne » (Z.P.P.A.U.P. creee par arrete prefectoral n°051149 du 05 decembre 2005. Le secteur de projet se situe au sein de la zone « GM » dit « Grand Mas » de la Z.P.P.A.U.P.) et par la servitude AC1 « Perimetre des Abords » du Monument Historique « Maternite suisse d'Elne » Cf Annexes 4 5 et
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	D'apres l'Inventaire Departemental des Pyrenees Orientales, la zone de projet n'est pas concernee par des Zones Humides. Cf. Annexe 7.2.3.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Elne est couverte par un PPRN. Le secteur de projet se situe en zone Z1 dite de precaution faible sur sa partie Nord et en zone Rp dite Zone Rouge de precaution sur sa partie Sud. Cf. Annexe 4.7.
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	approuve par arrete prefectoral n°DDTM/SER/2025300-0001 du 27 octobre 2025
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	
Dans une zone de repartition des eaux ?	☒	☐	La commune se situe au sein de deux Zones de Repartition des Eaux (Z.R.E.) de l'aquifere Pliocene et des nappes Quaternaire definies par les arretes prefectoraux du 9 avril et du 21 juin 2010.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à plus de 2 km du projet. Cf. Annexe 6.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pour minimiser la consommation d'eau, l'arrosage des cultures se fera par goutte à goutte et l'eau d'arrosage proviendra du réseau BRL disponible sur le terrain.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les éventuels matériaux excédentaires seront évacués dans le respect de la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pour minimiser la consommation d'eau, l'arrosage des cultures se fera par goutte à goutte.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les habitats naturels présents sont des serres exploitées (Code CORINE Biotopes 86) bordées de linéaires arbores et haies mixtes (Code CORINE Biotopes 84.1) Cf. Annexes 7.3. et 7.4. Par précaution, des mesures de suppression et de réduction des incidences potentielles sur les milieux naturels seront engagées. Cf. Annexe 7.5.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à plus de 2 km du projet. Cf. Annexe 6.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est en zone Agricole du P.L.U. et il accueille déjà une serre. Le projet permettra la poursuite de l'activité agricole du site et sa pérennisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur de projet se situe en zone Z1 et Rp du PPRI d'Elné. Afin de permettre le libre écoulement des eaux en cas d'inondation, la serre sera équipée de volets ouvrants en partie basse des façades Est et Ouest. Les eaux pluviales de la serre seront récupérées et renvoyées vers un bassin de rétention de 1 468 m ³ qui sera aménagé au Nord-Ouest de la parcelle (point bas). Le projet respecte
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	e trafic sera limite a la periode du chantier (quelques mois). Une aire de dechargement et de stockage du materiel sera prevue sur le site en phase travaux. En phase d'exploitation agricole, le trafic sera faible. Il sera identique au trafic actuel lie a l'exploitation de la serre actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase de chantier, les travaux pourront etre a l'origine de nuisances sonores. Ces nuisances seront temporaires et localisees, elles respecteront les normes reglementaires. Cf. Annexe 8.1.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase de chantier, les travaux pourront etre sources temporaires d'odeurs (residus atmospheriques des huiles et hydrocarbures lies a l'utilisation des engins de chantier, etc.)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase de chantier, les travaux pourront generer ponctuellement des vibrations du fait de l'usage d'engins de chantier. Ces eventuelles emissions de vibrations seront temporaires et localisees.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase de chantier, les travaux pourront etre sources de poussieres du fait de la circulations des engins et des mouvements de terre. Ces eventuels rejets et poussieres seront temporaires et localises. Des mesures de suppression et de reduction des incidences seront engagees. Cf. Annexe 8.1.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales de la serre seront recuperees et renvoyees vers un bassin de retention de 1 468 m3 qui sera amene au Nord-Ouest de la parcelle (point bas)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le bassin va se vidanger dans un fosse attenant a la parcelle, comme les actuelles eaux pluviales de la serre existante. Cf. Annexe 4.7.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne sera pas visible dans le paysage proche ni lointain car il est entouré de haies. Le projet s'intègre donc dans son environnement de par sa localisation en zone agricole, et ses impacts visuels et paysagers seront nuls grâce au maintien des linéaires arbores et haies existants. Cf. Annexes 5 et 8.2.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il n'y aura pas de modification de l'usage du sol car le terrain est en zone Agricole du P.L.U. et il accueille déjà une serre. Le projet permettra la poursuite de l'activité agricole du site et sa pérennisation. Le projet émane de la volonté de M. Amiguas de consolider son exploitation, afin de pouvoir transmettre rapidement et de façon sécurisée, l'outil de production à son fils (installé comme Jeune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il s'agit d'un projet agricole au droit de terres agricoles qui accueillent déjà une serre qui sera démantelée et remplacée. Le projet a pour objectif de permettre l'installation d'un Jeune Agriculteur. Les incidences sur l'environnement et la santé humaine sont très faibles. De plus, le porteur de projet s'engage à mettre en place la totalité des mesures de suppression et de réduction des incidences prévues dans ce dossier et détaillées dans ses annexes (Cf. Annexes 7 et 8), telles que notamment : - préserver la totalité des linéaires arbores et haies existantes en bordure du terrain en adaptant l'emprise du chantier, - imposer un planning de chantier respectueux de la faune locale avec un démantèlement de la serre actuelle hors période de reproduction de l'avifaune (linéaires arbores et haies existantes en bordure du terrain) donc entre septembre et février, - mettre en place un "chantier vert".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet agricole au droit de terres agricoles. De plus, le projet ne se développe pas dans des zones écologiques patrimoniales ou protégées. En outre, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les mesures prévues dans le présent dossier pour éviter et réduire les incidences sur les milieux naturels et l'environnement. C'est pourquoi, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'Etude d'Impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Amiguas

Prénom David

Qualité du signataire Représentant SCEA du Moulin

À Elne

Fait le 06-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)